

Ville de  
Pont-Rouge



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 573.1-2023**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, a adopté le règlement numéro 573.1-2023 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 573.1-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 573-2023 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 2<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard